



MINISTRE DES TRANSPORTS
AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE
DE CÔTE D'IVOIRE

Abidjan, le 23 JAN 2018

N°
Décision 000763 /ANAC/DSNAA/DTA^K
relative au Guide d'élaboration du manuel d'exploitation
des services de la navigation aérienne « RACI 5111 »

LE DIRECTEUR GENERAL

- Vu la Convention relative à l'Aviation Civile Internationale, signée à Chicago le 07 décembre 1944 ;
- Vu le Règlement n°08/2013/CM/UEMOA du 26 septembre 2013 portant adoption du Code communautaire de l'Aviation Civile des Etats membres de l'UEMOA ;
- Vu l'Ordonnance n° 2008-08 du 23 janvier 2008 portant Code de l'Aviation Civile ;
- Vu le Décret n°2008-277 du 03 octobre 2008 portant organisation et fonctionnement de l'Administration Autonome de l'Aviation Civile dénommée « Autorité Nationale de l'Aviation Civile » en abrégé (ANAC) ;
- Vu le Décret n° 2013-285 du 24 avril 2013 portant nomination du Directeur Général de l'ANAC ;
- Vu le Décret n° 2014-97 du 12 mars 2014 portant réglementation de la sécurité aérienne ;
- Vu le Décret n° 2014-512 du 15 septembre 2014 fixant les règles relatives à la supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile ;
- Vu l'Arrêté n° 326/MT/CAB du 20 aout 2014 autorisant le Directeur Général de l'ANAC à prendre par décisions les règlements techniques en matière de sécurité et de sûreté de l'aviation civile ;
- Vu l'Arrêté n° 569/MT/CAB du 02 décembre 2014 portant approbation des règlements techniques en matière de sécurité et de sûreté de l'Aviation Civile ;
- Sur proposition de la Direction de la Sécurité de la Navigation Aérienne et des Aéroports (DSNAA) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Objet

Conformément au Manuel des procédures d'inspection, d'autorisation et de surveillance continue de l'exploitation (Doc 8335 de l'OACI), il est fait exigence aux fournisseurs de service de navigation aérienne (ANSP) d'élaborer et de tenir à jour un manuel d'exploitation (MANEX) pour servir de guide à l'intention du personnel concerné de l'exploitation.

Article 2 : Champ d'application

La présente décision s'applique aux fournisseurs de services de la navigation aérienne (ANSP) ci-après :

- Gestion du trafic aérien (ATM) ;
- Information aéronautique (AIS) ;
- Cartographie aéronautique (MAP) ;
- Conception des procédures de vol (PANS-OPS) ;
- Communication, Navigation et Surveillance (CNS)
- Assistance météorologique à la navigation aérienne (MET), et
- Recherches et sauvetage (SAR).

Article 3 : Guide de rédaction du MANEX

Le guide de rédaction du MANEX est annexé à la présente décision.

Article 4: Acceptation ou approbation du MANEX

- a. Le MANEX des fournisseurs de services de la navigation aérienne ainsi que tout éventuel amendement doivent être soumis à l'ANAC pour acceptation/approbation.
- b. Le rôle de l'ANAC dans la prononciation de l'acceptation du manuel, n'est pas de réaliser un examen détaillé du contenu du manuel. L'acceptation/approbation ne garantit pas à l'exploitant que le manuel ne présente aucune non-conformité à la réglementation; les exploitants étant seuls responsables de la conformité du manuel.



- c. L'acceptation du manuel atteste à l'exploitant que l'examen effectué par l'ANAC ne lui a pas permis de déceler de non-conformités de nature à compromettre la sécurité de l'exploitant.

Article 5: Examen complémentaire du MANEX

Après la délivrance de l'acceptation/approbation du manuel, lorsqu'elle étudiera un domaine particulier d'activités dans le cadre de la surveillance continue, l'ANAC pourra être amené à vérifier le contenu de l'ensemble des informations afférentes du manuel. L'ANAC peut déceler lors de cet examen complémentaire, des non-conformités qui la conduiront à exiger une modification du manuel.

Article 6: Amendement et mise à jour du MANEX

Le MANEX devra être amendé et tenu à jour et le personnel concerné de l'exploitation devra être informé de tous les amendements et révisions.

Article 7 : Mise à disposition du MANEX

L'exigence de l'élaboration d'un MANEX fait partie intégrante de la méthode de surveillance de l'exploitation.

L'exploitant est tenu de remettre à l'ANAC un exemplaire du MANEX et tous ses amendements et révisions.

Article 8 : Application

Le Directeur en charge de la Sécurité de la Navigation Aérienne et des Aéroports est chargé du suivi de l'application de la présente décision qui sera publiée sur le site web de l'ANAC (www.anac.ci).

Article 9 : Entrée en vigueur

La présente décision qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, entre en vigueur à compter de sa date de signature et est applicable le 1^{er} janvier 2020.



Ampliation

- Tout fournisseur de service de la navigation aérienne (ANSP)



MINISTERE DES TRANSPORTS

AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE
DE CÔTE D'IVOIRE

Réf. : RACI 5111

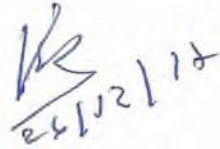



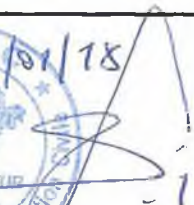
**GUIDE D'ELABORATION DU
MANUEL D'EXPLOITATION
DES SERVICES DE LA
NAVIGATION AERIENNE**

« RACI 5111 »

Approuvé par le Directeur Général et publié sous son Autorité

Première édition - Octobre 2017

PAGE DE VALIDATION

	Fonction	Noms et prénoms	Visa/date
Rédaction	Sous-Directeur de la Sécurité de la Navigation Aérienne	N'ZEBO Oi N'zebo Sylvain	NZE 02/11/2017
Vérification	<u>Comité de Réglementation de la Sécurité Aérienne</u> - Le Président - Le Rapporteur	KOFFI Bi Nékalo Joseph ALLA AMANI Jean	 24/12/17 26/12/17 
Validation opérationnelle	Directeur du Transport Aérien (DTA)	DJAGOUASSI Jacques	 23.01.2018
Approbation	Directeur Général	Sinaly SILUE	 23/01/18 

LISTE DES PAGES EFFECTIVES

N° PAGE	N° EDITION	DATE D'EDITION	N° AMENDEMENT	DATE D'AMENDEMENT
0	1		0	
i	1		0	
ii	1		0	
iii	1		0	
iv	1		0	
v	1		0	
vi	1		0	
vii	1		0	
1-1	1		0	
1-2	1		0	
2-1	1		0	
3-1	1		0	
3-2	1		0	
4-1	1		0	
4-2	1		0	
4-3	1		0	
4-4	1		0	
4-5	1		0	
4-6	1		0	
4-7	1		0	
4-8	1		0	
4-9	1		0	
4-10	1		0	
4-11	1		0	
4-12	1		0	
5-1	1		0	
Annexe	1		0	

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de service de la Navigation aérienne « RACI 5111 »</p>	<p>Edition 1 Date : 01/10/2017 Amendement 0 Date : 01/10/2017</p>
---	--	---

TABLEAU DES AMENDEMENTS


<i>Amendements</i>	<i>Objet</i>	<i>Date</i>
		<ul style="list-style-type: none"> - <i>Adoption/Approbation</i> - <i>Entrée en vigueur</i> - <i>Application</i>
1ere Edition	Création du document	26/12/2017

23 JAN 2018
01 JAN 2020



TABLEAU DES RECTIFICATIFS

Rectificatif	Objet	Date de publication

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de service de la Navigation aérienne « RACI 5111 »</p>	<p>Edition 1 Date : 01/10/2017 Amendement 0 Date : 01/10/2017</p>
--	---	---


LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCE

Doc 8335 : Manuel des procédures d'inspection, d'autorisation et de surveillance continue de l'exploitation

Décision n°2921 /ANAC/DAJR/DCSC portant élaboration d'un Manuel d'Exploitation par les fournisseurs de services de la navigation aérienne

TABLE DES MATIERES


PAGE	
PAGE DE VALIDATION	0
PAGE DE VALIDATION	I
LISTE DES PAGES EFFECTIVES	I
INSCRIPTION DES AMENDEMENTS ET RECTIFICATIFS.....	II
TABLEAU DES AMENDEMENTS	III
TABLEAU DES RECTIFICATIFS.....	IV
LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCE	V
TABLE DES MATIERES	VI
GLOSSAIRE	VII
1. INTRODUCTION	1
1.1 OBJET.....	1
1.2 CHAMP D'APPLICATION	1
1.3 CONTEXTE	1
1.4 STRUCTURE DU PRESENT GUIDE.....	2
2. STRUCTURE TYPE DU MANUEL D'EXPLOITATION.....	1
3. CHAPITRES DU MANEX COMMUNS A TOUS LES DOMAINES ANS	1
4. CHAPITRES SPECIFIQUES A CHAQUE DOMAINE DE LA NAVIGATION AERIENNE.....	1
4.1 GESTION DU TRAFIC AERIEN (ATM)	1
4.2 GESTION DE L'INFORMATION AERONAUTIQUE (AIM).....	3
4.3 COMMUNICATION, NAVIGATION, SURVEILLANCE (CNS)	5
4.4 METEOROLOGIE AERONAUTIQUE	7
4.5 CONCEPTION DES PROCEDURES DE VOL (PANS-OPS)	9
4.6 GESTION DE LA CARTOGRAPHIE AERONAUTIQUE (MAP)	11
4.7 RECHERCHES ET SAUVETAGE (SAR).....	12
5. MISE A JOUR DU MANUEL D'EXPLOITATION.....	1
ANNEXE 1: CANEVAS TYPE DU MANUEL D'EXPLOITATION.....	1

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de service de la Navigation aérienne « RACI 5111 »</p>	<p>Edition 1 Date : 01/10/2017 Amendement 0 Date : 01/10/2017</p>
--	---	---

GLOSSAIRE

Cette section fournit la définition des termes et acronymes utilisés dans le présent guide.

Acronymes	Définition
AIM	Aeronautical Information Management
ANAC	Autorité Nationale de l'Aviation Civile
ANS	Air Navigation Service
ATM	Air Traffic Management
CNS	Communication Navigation Surveillance
CVM	Centre de Veille Météorologique
MAP	Cartographie aéronautique
MET	Météorologie
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PANS-OPS	Procedures for Air Navigation Services – Aircraft Operations
SAMAR	Secours Aérien Maritime
SAR	Search and Rescue
SMS	Safety Management System

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de service de la Navigation aérienne « RACI 5111 »</p>	<p>Edition 1 Date : 01/10/2017 Amendement 0 Date : 01/10/2017</p>
--	---	---

1. INTRODUCTION

1.1 Objet

Le présent guide a pour objet de définir la structure et le contenu du manuel d'exploitation d'un fournisseur de services de la navigation aérienne, et de donner des indications nécessaires à l'élaboration dudit manuel.

Il vise à améliorer la qualité des manuels d'exploitation, harmoniser leur contenu ainsi que leur présentation et faciliter leur rédaction.

1.2 Champ d'application

Le présent guide s'applique aux fournisseurs de services de la navigation aérienne (ANSP) suivants :

- Gestion du trafic aérien (ATM) ;
- Information aéronautique (AIS) ;
- Cartographie aéronautique (MAP) ;
- Conception des procédures de vol (PANS-OPS) ;
- Communication, Navigation et Surveillance (CNS)
- Assistance météorologique à la navigation aérienne (MET), et
- Recherches et sauvetage (SAR).

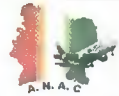
1.3 Contexte

Le manuel d'exploitation est un document fondamental dans le processus de supervision (certification ou surveillance) d'un fournisseur de service ANS.

Il constitue le document de référence par lequel l'exploitant décrit sous une forme pratique et compréhensible, toutes les dispositions prises afin d'assurer en toute sécurité, l'aménagement, le fonctionnement et l'usage des équipements, installations et services de la navigation aérienne nécessaires à son activité. Il lui permet notamment de préciser les rôles, les responsabilités, les procédures et d'uniformiser les méthodes de travail.

Le fournisseur ANS est responsable des informations contenues dans son manuel d'exploitation. Il est tenu de s'assurer de l'application des dispositions qu'il contient. Son personnel doit se l'approprier et l'utiliser pour l'exécution des tâches qui lui sont confiées, et respecter les consignes qui y sont énoncées.



 <p>A. N. A. C. Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de service de la Navigation aérienne « RACI 5111 »</p>	<p>Edition 1 Date : 01/10/2017 Amendement 0 Date : 01/10/2017</p>
--	---	---

Le manuel est amendé à chaque fois que cela est nécessaire, afin que son contenu reste en permanence conforme à l'exploitation.

Le manuel d'exploitation (ainsi que ses éventuels amendements), devient, une fois accepté par l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile (ANAC), un élément du référentiel propre au fournisseur ANS, sur lequel il sera supervisé.

Toutefois, compte tenu de la variété des modes de gestion et des tâches aéronautiques exécutées par les fournisseurs de service, des spécificités locales peuvent exister et doivent être abordées même si le guide n'en fait pas mention.

1.4 Structure du présent guide

Le présent guide comporte cinq (05) parties.

La **première partie** présente le contexte et précise le rôle fondamental du manuel d'exploitation pour les fournisseurs et l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire.

La **deuxième partie** du document fournit la structure type d'un manuel d'exploitation.

La **troisième partie** fournit une liste détaillée et structurée de tous les points communs aux domaines de la navigation aérienne, qui doivent être couverts par le manuel d'exploitation.

La **quatrième partie** détaille tous les points spécifiques à chacun des domaines de la navigation aérienne, et qui doivent également être couverts par le manuel d'exploitation.

La **cinquième partie** précise les exigences relatives aux amendements et mises à jour des Manuels d'exploitation

Le **canevas présenté en annexe** est destiné à aider les fournisseurs de service de la Navigation aérienne à élaborer un manuel d'exploitation.

Note : Certaines informations contenues dans l'annexe peuvent ne pas être applicables à tous les domaines ANS. Dans ces cas, elles ne seront pas reprises dans le manuel correspondant à un domaine ANS dédié.

2. STRUCTURE TYPE DU MANUEL D'EXPLOITATION

Le manuel d'exploitation est structuré en huit (08) chapitres en plus des rubriques réservées à l'administration du manuel d'exploitation et aux annexes.

La structure type est organisée comme suit :

Chapitre	Titre du chapitre
0	Administration du manuel d'exploitation
I	Définitions et Acronymes
II.	Généralités et administration du fournisseur ANS
III.	Site, installations et équipements
IV.	Formation
V.	Instructions et procédures d'exploitation
VI.	Mesures d'exception
VII.	Système de gestion de la sécurité/qualité
VIII.	Mesures de sûreté
	Annexe au manuel d'exploitation.

Si le fournisseur de service de la navigation aérienne a recours à d'autres documents spécifiques pour compléter son manuel d'exploitation, il devrait inclure les informations applicables directement dans les parties concernées du manuel, ou alors y mentionner que tout ou partie de ces documents peut être utilisé en lieu et place des parties concernées du manuel.


 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de service de la Navigation aérienne « RACI 5111 »</p>	<p>Edition 1 Date : 01/10/2017 Amendement 0 Date : 01/10/2017</p>
--	---	---

3. CHAPITRES DU MANEX COMMUNS A TOUS LES DOMAINES ANS

Cette partie définit les informations relatives aux chapitres communs aux différents domaines ANS (I, II, IV, VI, VII et VIII).

<p>ADMINISTRATION DU MANUEL</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Page de garde - Fiche signalétique - Validation et approbation ; - Procédure d'amendement et de mise à jour du manuel ; - Liste des amendements et des rectificatifs ; - Listes de diffusion du manuel ; - Déclaration d'engagement du dirigeant responsable ; - Liste des pages effectives ; - Liste des référentiels réglementaires applicables et des documents de référence (Règlements nationaux ; Annexes et documents OACI ; Procédures complémentaires régionales ...) - Autres manuels pertinents - Sommaire (résumé de chaque chapitre du manuel)
<p>CHAPITRE I : DEFINITIONS ET ACRONYMES</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Définitions - Acronymes
<p>CHAPITRE II : GENERALITES ET ADMINISTRATION DU FOURNISSEUR ANS</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Objet et portée du manuel ; - Organigramme du fournisseur ANS, - Description du service fourni par le fournisseur ANS ; - Fonctions et responsabilités des services concernés ; - Description des postes de travail et de la répartition des tâches ; - Organisation et fonctionnement
<p>CHAPITRE IV : PROGRAMME DE FORMATION</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Conditions de recrutement au poste - Formation et qualifications requises - Contrôle et maintien de compétences



 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de service de la Navigation aérienne « RACI 5111 »</p>	<p>Edition 1 Date : 01/10/2017 Amendement 0 Date : 01/10/2017</p>
---	---	---

<p>CHAPITRE VI : MESURES D'EXCEPTION</p>
<p>Toutes les dispositions relatives à la gestion des situations exceptionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement en mode dégradé ; - Pannes ; - Situations d'urgence ; - Gestion des grands événements ; - Dégradation de la capacité opérationnelle (ressources humaines).
<p>CHAPITRE VII : SYSTEME INTEGRE DE GESTION DE LA SECURITE/QUALITE</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Politique et objectifs de sécurité/qualité du fournisseur ANS ; - Structure et organisation du système de gestion de la sécurité ; - Gestion du risque de sécurité ; - Système d'Assurance Sécurité/Qualité ; - Promotion de la sécurité/qualité (formation, communication, sensibilisation).
<p>CHAPITRE VIII : MESURES DE SURETE</p>
<p>Toutes les dispositions adéquates en matière de sûreté répondant aux exigences du programme national de sûreté de l'aviation civile.</p>

ANNEXES AU MANUEL

- Annuaire téléphonique
 - o Fournisseur ANS ;
 - o Services techniques du fournisseur ANS ;
 - o Compagnies aériennes basées sur l'aéroport ;
 - o Gestionnaire d'aérodrome ;
 - o Autres numéros utiles.
- Liste des usagers (parties prenantes intéressées) ;
- Liste des aéronefs basés sur l'aéroport

4. CHAPITRES SPECIFIQUES A CHAQUE DOMAINE DE LA NAVIGATION AERIENNE

Les chapitres III et V sont spécifiques à chaque domaine de la navigation aérienne.




Chapitre	Titre du chapitre
0	Administration du manuel d'exploitation
I	Définitions et Acronymes
II.	Généralités et administration du fournisseur ANS
III.	Site, installations et équipements
IV.	Formation
V.	Instructions et procédures d'exploitation
VI.	Mesures d'exception
VII.	Système de gestion de la sécurité/qualité
VIII.	Mesures de sûreté
	Annexe au manuel d'exploitation.

4.1 Gestion du Trafic Aérien (ATM)

CHAPITRE III : SITE, INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS

- Description du site à partir duquel le service est fourni :
 - Localisation du site ;
 - Présentation physique de l'aéroport le cas échéant :
 - ✓ Plan de masse ;
 - ✓ Données caractéristiques ;
 - ✓ Heures de fonctionnement ;
 - ✓ Phénomènes aérologiques locaux.
 - Infrastructure de l'aéroport le cas échéant :
 - ✓ Description des aires
 - ✓ Aides visuelles
 - Aérodromes voisins le cas échéant :
 - ✓ Indicateurs d'emplacement ;
 - ✓ Heures de fonctionnement ;
 - ✓ Fréquences de travail ;
 - ✓ Radiales et distances par rapport au VOR de l'aérodrome de référence.
- Géographie de l'espace aérien :
 - Description de l'espace aérien relevant de la responsabilité du centre ;
 - Description et classification des différents espaces ;
 - Dispositions relatives aux espaces à statut particulier ;
 - Espaces aériens adjacents.




 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de service de la Navigation aérienne « RACI 5111 »</p>	<p>Edition 1 Date : 01/10/2017 Amendement 0 Date : 01/10/2017</p>
---	---	---

CHAPITRE III : SITE, INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS

- Moyens :
 - Moyens de communications pour le service mobile aéronautique (SMA) ;
 - Moyens de communications pour le service fixe aéronautique (SFA) ;
 - Moyens de radionavigation, d'approche et d'atterrissage ;
 - Moyens de surveillance ;
 - Moyens d'enregistrements, de traitement et d'archivage des enregistrements ;
 - Moyens de traitement des messages ATS ;
 - Moyens utilisés pour la formation ;
 - Energie et réseau secouru ;
- Description de l'environnement de travail
 - Installations et équipements du (ou des) position(s) de travail ;
 - Installations et équipements hors position(s) de travail ;
 - Installations et équipements liés à l'aménagement des conditions de travail.

CHAPITRE V : INSTRUCTIONS ET PROCEDURES D'EXPLOITATION

- Procédures de contrôle d'aérodrome ;
- Procédures de contrôle d'approche ;
- Procédure de contrôle en route ;
- Procédures de coordination avec d'autres organismes (services d'information aéronautique, fournisseur de services d'assistance météorologique, organismes ATS adjacents, gestionnaire d'aérodrome, etc.)
- Procédures de surveillance (ADS-B/C, radar) ;
- Procédures de fourniture des informations en vol (information de trafic, renseignements météorologiques, renseignements sur les activités volcaniques, etc.)
- Procédures en cas d'urgence ;
- Procédures de déclenchement des phases d'alerte ;
- Procédures de présentation et de mise à jour des données de plan de vol et de contrôle ;
- Procédures de radiocommunications et phraséologie ;
- Procédures de mise en service de nouvelles installations et équipements ;
- Procédures d'alerte des services de la maintenance ;
- Procédures de compte-rendu des événements ATS ;
- Procédures de traitement des enregistrements ;
- Procédures de tenue du registre de marche du service ;
- Procédures de distribution des documents opérationnels (avis, renseignements, instructions de service, ordonnances, etc.)

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de service de la Navigation aérienne « RACI 5111 »</p>	<p>Edition 1 Date : 01/10/2017 Amendement 0 Date : 01/10/2017</p>
---	---	---

CHAPITRE III : SITE, INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS

- Consignes locales d'exploitation.


4.2 Gestion de l'Information Aéronautique (AIM)

CHAPITRE III : SITE, INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS

- Description de la zone de responsabilité de l'entité AIS ;
- Description de la zone de couverture de l'entité AIS ;
- Présentation de l'AIP de la zone de responsabilité de l'entité AIS ;
- Précision sur le BNI de rattachement ;
- Moyens :
 - o Moyens de communications pour le service fixe aéronautique (SFA) ;
 - o Moyens de recueil, de vérification, de traitement et d'archivage des informations ;
 - o Moyens et installations utilisés pour la consultation et le briefing ;
 - o Moyens de liaison avec le BNI de rattachement.
- Description de l'environnement de travail :
 - o Installations et équipements du (ou des) position(s) de travail ;
 - o Installations et équipements hors position(s) de travail ;
 - o Installations et équipements liés à l'aménagement des conditions de travail


CHAPITRE V : INSTRUCTIONS ET PROCEDURES D'EXPLOITATION

- Procédure de tenue du registre de marche du service ;
- Procédures de coordination pour la collecte et la vérification des informations :
 - o MoU (Memorandum of Understanding) avec les différents partenaires du centre ou autres organismes extérieurs ;
 - o Accords formels avec les différents partenaires du centre ou autres organismes extérieurs ;
 - o Coordination avec les centres voisins pour la coordination et la gestion des situations de contingences ;
 - o Coordination avec les services du centre ayant une relation du type client-fournisseur.
- Procédure pour la tenue à jour de l'AIP (AIC, NOTAM perm, amendement, fiche d'installation, etc.) ;
- Procédure relative à l'acquisition, au suivi et au contrôle des AIP étrangers de la zone de couverture ;
- Procédures relatives au NOTAM SYSTEM (recueil des informations, élaboration des demandes de NOTAM, traitement des NOTAM reçus du SNI de rattachement, traitement des

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de service de la Navigation aérienne « RACI 5111 »</p>	<p>Edition 1 Date : 01/10/2017 Amendement 0 Date : 01/10/2017</p>
---	--	--


CHAPITRE III : SITE, INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS

- données et qualité) ;
- Procédures relatives à la gestion des Informations avant, pendant et après le vol
 - Procédures relatives au système AIRAC ;
 - Procédures relatives aux cartes aéronautiques (dispositions relatives à l'exploitation des cartes aéronautiques, planches murales par exemple) ;
 - Procédures de réclamation et infraction ;
 - Procédures relatives aux NAVAIDS ;
 - Procédures de traitement de plans de vol et messages ATS associés ;
 - Procédures de traitement de publications reçues ;
 - Procédures de fourniture des informations locales ;
 - Procédures de traçabilité et enregistrement ;
 - Procédures de publication des informations ;
 - Procédures de gestion des données WGS-84 ;
 - Processus qualité AIS ;
 - Procédures de gestion des autorisations de survol ;
 -


 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de service de la Navigation aérienne « RACI 5111 »</p>	<p>Edition 1 Date : 01/10/2017 Amendement 0 Date : 01/10/2017</p>
--	---	---

4.3 Communication, Navigation, Surveillance (CNS)

CHAPITRE III : SITE, INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS
<ul style="list-style-type: none"> - Description des équipements CNS par fonction, notamment la localisation, les caractéristiques techniques, les exigences en termes de servitudes radioélectriques, les exigences pour l'installation, la maintenance et la calibration, la logistique. <ul style="list-style-type: none"> ○ Fonction Communications (C) ; ○ Fonction Navigation (N) ; ○ Fonction Surveillance (S) ; ○ Autres fonctions. - Description des moyens d'intervention sur les équipements CNS : <ul style="list-style-type: none"> ○ Equipements de Communications (C) ; ○ Equipements de Navigation (N) ; ○ Equipements de Surveillance (S) ; ○ Autres équipements (réseaux informatiques, électricité d'aérodrome, etc.) ; ○ Stock minimum de pièces de rechange ; ○ Calibration de l'appareillage de mesure. - Description de l'environnement de travail : <ul style="list-style-type: none"> ○ Installations et équipements du (ou des) position(s) de travail ; ○ Installations et équipements hors position(s) de travail ; ○ Installations et équipements liés à l'aménagement des conditions de travail
CHAPITRE V : INSTRUCTIONS ET PROCEDURES D'EXPLOITATION
<ul style="list-style-type: none"> - Procédures de coordination : <ul style="list-style-type: none"> ○ Coordination avec les différents partenaires du centre ou autres organismes extérieurs ; ○ Coordination avec les centres voisins pour la coordination et la gestion des situations de contingence ; ○ Coordination avec les services du centre ayant une relation du type client-fournisseur. - Procédures d'installation des équipements de CNS et météorologiques ; - Procédures de mise en service des équipements de CNS et météorologiques ; - Procédures de remise en service des équipements de CNS et météorologiques après une intervention des services de la maintenance ; - Procédures de maintenance des équipements de CNS et météorologiques : <ul style="list-style-type: none"> ○ Maintenance préventive ; ○ Maintenance curative. - Procédures pour la maintenance des équipements de CNS et météorologiques déportés ;

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de service de la Navigation aérienne « RACI 5111 »</p>	<p>Edition 1 Date : 01/10/2017 Amendement 0 Date : 01/10/2017</p>
--	--	--

- Procédures de surveillance du bon fonctionnement des équipements de CNS et météorologiques ;
- Procédures d'alerte des services de la maintenance des équipements de CNS et météorologiques ;
- Procédures relatives aux mesures de sécurité et de sûreté pendant les opérations de la maintenance ;
- Procédures de calibration des aides à la navigation aérienne ;
- Procédures d'étalonnage des appareils de mesure ;
- Procédures de gestion de pièces de rechange ;
- Procédures pour la tenue du registre de marche du service ;
- Procédures de distribution des documents opérationnels (avis, renseignements, instructions de service, ordonnances, etc.)
- Procédure de distribution en interne des documents réglementaires

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de service de la Navigation aérienne « RACI 5111 »</p>	<p>Edition 1 Date : 01/10/2017 Amendement 0 Date : 01/10/2017</p>
--	---	---

4.4 Météorologie Aéronautique

CHAPITRE III : SITE, INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS

- Présentation du site ;
- Plan de masse de l'aérodrome ;
- Renseignements sur les pistes ;
- Constantes de la station ;
- Repères de visibilité ;
- Données Climatologiques aéronautiques locales ;
- Aérodromes et stations météorologiques voisins (noms, horaires d'ouverture et de fermeture) ;
- Centres de Veille Météorologique (CVM) de rattachement ;
- Centre d'Avis des Cendres Volcaniques (VAAC) de rattachement ;
- Centre Mondial de Prévisions de Zone (WAFC) de rattachement ;
- Centre Régional de Télécommunications (CRT) de rattachement ;
- Banque Régionale de Données OPMET (BRDO) de rattachement ;

Moyens Techniques :

- Moyens pour l'élaboration des prévisions météorologiques ;
- Moyens pour les observations météorologiques ;
- Moyens pour la veille météorologique d'aérodrome ;
- Moyens pour l'archivage des données météorologiques ;
- Moyens pour la réception et la transmission des données météo ;
- Moyens pour la consultation et le briefing des équipages des aéronefs ;
- Moyens pour l'élaboration des renseignements climatologiques d'aérodromes ;
- Moyens de liaison avec les CVM de rattachement ;
- Moyens de liaisons avec le Centre Météorologique d'Aérodrome associé ;
- Moyens de liaison avec le VAAC de rattachement ;
- Moyens de liaison avec le Centre Mondial de Prévisions de Zone (WAFC) de rattachement ;
- Moyens de liaison avec le Centre Régional de Télécommunications (CRT) de rattachement ;
- Moyens de liaison avec la Banque Régionale de Données OPMET (BRDO) de rattachement.

Description de l'environnement de travail :

- Installations et équipements du (ou des) position(s) de travail ;
- Installations et équipements hors position(s) de travail ;
- Installations et équipements liés à l'aménagement des conditions de travail.

CHAPITRE V : INSTRUCTIONS ET PROCEDURES D'EXPLOITATION

Procédures de coordination :

- MoU (Mémoire d'échanges) avec les différents partenaires du centre ou autres organismes extérieurs (gestionnaire de l'aéroport, compagnies aériennes, armée de l'air, centre de formation technique, Direction de la Météorologie Nationale, CVM, VAAC, WAFC, etc.) ;
- Coordination avec les centres voisins et/ou stations météorologiques aéronautiques pour la coordination et la gestion des situations de contingence ;
- Coordination avec les services du centre ayant une relation du type client- fournisseur¹(ATS ; Maintenance, Infrastructures et Génie civil ; AIM ; ; Administration, Ressources humaines et Finances, etc.).

Procédures de travail :

- Procédures pour l'élaboration de tous types de prévisions météorologiques aéronautiques et de leurs amendements éventuels ;
- Procédures de validation de tous types de prévisions météorologiques aéronautiques et de leurs amendements éventuels ;
- Procédures de réalisation pour tous types d'observations météorologiques aéronautiques ;
- Procédures de validation/contrôle pour tous types d'observations météorologiques aéronautiques ;
- Procédures pour la veille météorologique d'aérodrome ;
- Procédures relatives à la protection météorologique des vols ;
- Procédures relatives à la collecte, l'échange et l'archivage des données et produits météorologiques ;
- Procédures relatives au report des erreurs de mesure et/ou des pannes des équipements météorologiques ;
- Procédures de mise en service de nouvelles installations et équipements ;
- Procédures de surveillance du bon fonctionnement des équipements ;
- Procédure d'alerte des services de la maintenance ;
- Procédure relative aux mesures de sécurité pendant les opérations de maintenance ;
- Procédures pour l'utilisation des moyens techniques.
- Procédures pour la tenue du registre de marche du service ;
- Procédures de distribution des documents opérationnels (avis, renseignements, instructions de service, ordonnances) ;
- Toutes autres procédures jugées nécessaires

¹ Contrat d'interfaces

4.5 Conception des procédures de vol (PANS-OPS)

CHAPITRE III : SITE, INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS

- Description du site à partir duquel le service est fourni
 - o Localisation du site (nom, adresse, situation) ;
- Moyens :
 - o Logiciels utilisés pour la conception des procédures de vol aux instruments ;
 - o Moyens utilisés pour la collecte et la vérification de données d'obstacle ;
 - o Bases de données d'obstacles ;
 - o Modèles numériques de terrain utilisés ;
 - o Moyens utilisés pour la validation en vol des procédures de vol aux instruments, le cas échéant ;
 - o Moyens utilisés pour la conservation de la documentation liée à la conception des procédures de vol aux instruments ;
 - o Moyens utilisés pour la formation des concepteurs de procédures de vol stagiaires ;
- Description de l'environnement de travail :
 - o Installations et équipements du (ou des) position(s) de travail ;
 - o Installations et équipements hors position(s) de travail ;
 - o Installations et équipements liés à l'aménagement des conditions de travail.

CHAPITRE V : INSTRUCTIONS ET PROCEDURES D'EXPLOITATION

- Description du processus global de conception des procédures de vol utilisé par le fournisseur de service PANS-OPS ;
- Conditions de démarrage d'un projet de conception et coordination initiale avec le gestionnaire du projet ;
 - o Évaluation des demandes de création ou de modifications des procédures de vols aux instructions ;
 - o Définition du contenu d'un contrat entre le fournisseur de services PANS-OPS et le gestionnaire du projet de conception incluant les ressources financières et matérielles mobilisées et les activités d'établissement des procédures de vols ;
 - o Disposition relative à l'assurance de la disponibilité des données de conception (points WGS 84 pour les procédures de vol RNAV-GNSS, données numériques de terrain, données d'infrastructures et donnée d'aides à la navigation aérienne) ;
 - o Disposition relative à l'homologation de la piste et du bon état de fonctionnement des aides pour les procédures de vol envisagées ;
 - o Disposition relative à l'acceptation du projet par les parties prenantes et l'Autorité de

l'Aviation Civile avant démarrage de la conception.

- Planification des activités liées au projet de conception qui incombe au fournisseur de services PANS-OPS.
- Procédures de collecte et de validation des données aéronautiques nécessaire à la conception, la modification et la maintenance d'une procédure de vol aux instruments ;
 - Types de données aéronautiques et leurs sources ;
 - Méthode d'acquisition de ces données incluant les lettres d'accords avec les sources de données ;
 - Méthode de vérification et de validation de ces données.
- Procédures de conception d'une procédure de vol aux instruments ;
- Procédure de validation au sol des procédures de vol aux instruments ;
- Procédure de validation en vol des procédures de vol aux instruments et de coordination avec l'organisme de validation en vol le cas échéant ;
 - Types de validation en vol effectués ;
 - Conditions nécessitant la validation en vol ;
 - Ressources humaines et matérielles impliquées dans la validation en vol ;
 - Documentation à fournir par le concepteur en vue de la validation en vol ;
 - Documentation de sortie de la validation en vol ;
 - Description du processus de validation en vol au cas où le fournisseur de services PANS-OPS effectue lui-même la validation en vol. Dans le cas contraire, Lettre d'accord entre le fournisseur de services PANS-OPS et l'organisme de validation en vol.
- Procédure de coordination avec le gestionnaire du projet pour la participation aux études de sécurité et la transmission des éléments nécessaires à l'approbation des procédures de vol aux instruments ;
- Procédures de coordination avec le gestionnaire du projet pour la consultation des parties prenantes en vue de la validation de l'étude de définition et de la conception de procédure de vol ;
- Procédures de maintenance continue et périodique d'une procédure de vol aux instruments ;
- Coordination avec l'AIS en vue de la publication de la procédure de vol conçue et approuvée par l'AAC ;
- Procédure de gestion de la documentation liée à la conception des procédures de vol y compris l'archivage.

4.6 Gestion de la cartographie aéronautique (MAP)

CHAPITRE III : SITE, INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS

- Description du site
 - o Localisation du site (nom, adresse, situation, etc.) ;
 - o Attribution de l'activité cartographique de l'entité MAP.
- Moyens
 - o Moyens de collecte, de vérification, de traitement des données pour la conception des cartes aéronautiques ;
 - o Moyens et installations utilisés pour l'archivage des dossiers complets de conception des cartes aéronautiques ;
- Description de l'environnement de travail :
 - o Installations et équipements du (ou des) position(s) de travail ;
 - o Installations et équipements hors position(s) de travail ;
 - o Installations et équipements liés à l'aménagement des conditions de travail.

CHAPITRE V : INSTRUCTIONS ET PROCEDURES D'EXPLOITATION

- Procédure de tenue du registre de marche du service ;
- Procédures de coordination pour la collecte et la vérification des données ;
- Accords formels avec les différents partenaires du centre ou autres organismes extérieurs ;
- Coordination avec les services du centre ayant une relation du type client-fournisseur.
- Procédure de conception et de mise à jour des cartes locales d'aérodrome ;
- Procédures de collectes et de maintenance des données WGS-84 et e-TOD ;
- Procédure de coordination interne et externe avant publication des cartes ;
- Procédures relatives aux études de cartographie aéronautique ;
- Processus qualité MAP;
- Mécanisme de traçabilité et d'enregistrement des activités.




4.7 Recherches et sauvetage (SAR)

CHAPITRE III : SITE, INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS

- 1- LES TEXTES SAR INTERNATIONAUX
- 2- LES TEXTES SAR NATIONAUX
- 3- LE DÉROULEMENT D'UNE OPÉRATION SAR
- 4- L'OPÉRATION AÉRIENNE
- 5- L'OPÉRATION TERRESTRE
- 6- L'OPÉRATION BALISE
- 7- L'OPÉRATION SAMAR
- 8- LE PLAN DE SECOURS SPÉCIALISÉ AÉRODROME (PSSA)
 - Généralités
 - Mise en œuvre du plan
 - Déclenchement
 - Rôles DOS et COS
 - Les différents états (veille / alerte / accident)

CHAPITRE V : INSTRUCTIONS ET PROCEDURES D'EXPLOITATION

- Procédures de recherche et sauvetage
- Procédures de coordination et d'emploi des moyens aériens

 <p data-bbox="236 190 550 237">Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p data-bbox="624 129 1110 203">Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de service de la Navigation aérienne « RACI 5111 »</p>	<p data-bbox="1166 118 1350 219">Edition 1 Date : 01/10/2017 Amendement 0 Date : 01/10/2017</p>
---	--	---


5. MISE A JOUR DU MANUEL D'EXPLOITATION

Le manuel d'exploitation doit être tenu à jour par le fournisseur de service. Toute mise à jour du manuel d'exploitation doit être communiquée à l'ANAC.

La première partie (partie 0) du plan type de manuel d'exploitation prévoit à cet effet qu'une liste des mises à jour du manuel d'exploitation soit remplie par le fournisseur de service, permettant ainsi aux services de l'Aviation Civile de pouvoir suivre les évolutions du manuel d'exploitation.

La mise en page, l'édition et l'organisation du manuel d'exploitation devrait être effectuées de façon à en faciliter la mise à jour.



 <p data-bbox="236 165 549 206">Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p data-bbox="619 107 1104 181">Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de service de la Navigation aérienne « RACI 5111 »</p>	<p data-bbox="1161 96 1342 192">Edition 1 Date : 01/10/2017 Amendement 0 Date : 01/10/2017</p>
--	--	--

ANNEXE 1: CANEVAS TYPE DU MANUEL D'EXPLOITATION

[Logo de la société] [Nom officiel de la société]



Approuvé par le Directeur Général et publié sous son Autorité

[N° édition] – [mois année]

[Contacts du siège social et de la Direction technique de la société]

2

Logo et nom de l'Exploitant	Nom de la Direction	Edition N° :
	Titre du document	Date : Amendement N° : Date :

FICHE SIGNALÉTIQUE

TITRE DU DOCUMENT	<i>Manuel d'exploitation du SERVICE/BUREAU CONCERNE</i>
REFERENCE DU DOCUMENT	<i>Référence du document</i>
DATE DU DOCUMENT	<i>Date de rédaction du document</i>
STATUT DU DOCUMENT	<i>Version en consultation, version adoptée</i>
RESPONSABLES DE LA GESTION DU DOCUMENT	<i>Nom, prénom, fonction, N° de téléphone, email</i>

Logo et nom de l'Exploitant	Nom de la Direction	Edition N° :
	Titre du document	Date : Amendement N° : Date :

VALIDATION INTERNE DU DOCUMENT

	NOM ET PRENOMS	FONCTION	DATE ET SIGNATURE
REDACTION			
VERIFICATION			
APPROBATION			

Logo et nom de l'Exploitant	Nom de la Direction	Edition N° :
	Titre du document	Date : Amendement N° : Date :

LISTE DE DIFFUSION

Diffusion pour information

Destinataires	Support du document	
	Numérique	Physique
ANAC		

Diffusion pour utilisation

Destinataires	Support du document	
	Numérique	Physique

Logo et nom de l'Exploitant	Nom de la Direction	Edition N° :
	Titre du document	Date : Amendement N° : Date :

DECLARATION DU DIRIGEANT RESPONSABLE

Le manuel d'exploitation doit comporter une déclaration signée par l'exploitant conforme au modèle ci-dessous :

Conformément à la réglementation aéronautique en vigueur, le présent manuel d'exploitation est présenté par [nom du dirigeant responsable], représentant l'exploitant de l'aérodrome de [nom de l'aérodrome].

Il contient tous les renseignements pertinents relatifs à l'administration de la [nom de la direction] et, en ce qui concerne le site, les installations, les services, les équipements, les procédures d'exploitation, l'organisation et la gestion de [nom du service/bureau] ainsi que le système de gestion de la sécurité / qualité.

J'atteste que le manuel est complet et est conforme à l'ensemble des règlements applicables par tous fournisseurs de services de la navigation aérienne.

J'atteste que le manuel contient les consignes et instructions opérationnelles auxquelles doit se conformer le personnel, concerné dans l'exercice de ses fonctions.

Je m'engage à modifier le manuel d'exploitation, en tant que de besoin, pour fournir des renseignements exacts et à jour et à notifier ces modifications à l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile (ANAC).

[Signature du Dirigeant Responsable] »

Logo et nom de l'Exploitant	Nom de la Direction	Edition N° :
	Titre du document	Date : Amendement N° : Date :

LISTE DES PAGES EFFECTIVES

N° de Page	N° d'édition	Date d'édition dd/mm/aaaa	N° d'amendement	Date d'amendement
Page 1-1				
Page 1-2				

Page 1-n				
Page 2-1				
Page 2-2				

Page 2-n				

Page n-n				

Logo et nom de l'Exploitant	Nom de la Direction	Edition N° :
	Titre du document	Date : Amendement N° : Date :

INSCRIPTION DES AMENDEMENTS

AMENDEMENTS			
N° Edition de l'amendement	Applicable le	Inscrit-le	Par

Logo et nom de l'Exploitant	Nom de la Direction	Edition N° :
	Titre du document	Date : Amendement N° : Date :

TABLEAU DES AMENDEMENTS

<i>Amendements</i>	<i>Objet</i>	<i>Date</i>
		<ul style="list-style-type: none"> - <i>Adoption/Approbation</i> - <i>Entrée en vigueur</i> - <i>Application</i>



Logo et nom de l'Exploitant	Nom de la Direction	Edition N° : Date :
	Titre du document	Amendement N° : Date :

TABLEAU DES RECTIFICATIFS

Rectificatif	Objet	Date de publication

2

Logo et nom de l'Exploitant	Nom de la Direction	Edition N° :
	Titre du document	Date : Amendement N° : Date :

LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCE

Cette section fournit la liste des référentiels réglementaires applicables et des documents de référence

La liste devra comprendre les :

- Règlements nationaux ;
- Annexes et documents OACI ;
- Procédures complémentaires régionales ;
- Manuel SMS ;
- Manuel qualité ;
- Lettres d'entente, Mémoires, Accords ;
- Autres manuels pertinents.]

Référence	Titre	Source	N° Révision	Date de Révision
Exemple DOCXXX		OACI		
		ANAC		
		Autre		

Logo et nom de l'Exploitant	Nom de la Direction	Edition N° :
	Titre du document	Date : Amendement N° : Date :

TABLE DES MATIERES

FICHE SIGNALETIQUE	2
VALIDATION INTERNE DU DOCUMENT.....	3
LISTE DE DIFFUSION	4
LISTE DES PAGES EFFECTIVES.....	6
INSCRIPTION DES AMENDEMENTS.....	7
TABLEAU DES AMENDEMENTS	8
TABLEAU DES RECTIFICATIFS	9
LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCE	10
TABLE DES MATIERES.....	11
CHAPITRE Ier. DÉFINITIONS ET ACRONYMES.....	14
CHAPITRE II. GÉNÉRALITES ET ADMINISTRATION.....	15
2.1 Objet et portée du manuel	15
2.2 Organigramme du fournisseur ANS.....	15
2.3 Description du service fourni.....	15
2.4 Fonctions et responsabilités des services concernés	15
2.5 Description des postes de travail et de la répartition des tâches	15
2.6 Organisation et fonctionnement	15
CHAPITRE III. SITE, INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS.....	16
GESTION DU TRAFIC AERIEN.....	16
[ATM] III.1 Description du site à partir duquel le service est fourni.....	16
[ATM] III.2 Présentation physique de l'aéroport le cas échéant :	16
[ATM] III.3 Phénomènes aérologiques locaux.	16
[ATM] III.4 Infrastructure de l'aéroport le cas échéant.....	16
[ATM] III.5 Aérodromes voisins le cas échéant :.....	16
[ATM] III.6 Géographie de l'espace aérien	16
[ATM] III.7 Moyens	17
[ATM] III.8 Description de l'environnement de travail.....	17
AIM	17
[AIM] III.1 Description de la zone de responsabilité de l'unité AIS	17
[AIM] III.2 Description de la zone de couverture de l'unité AIS	17
[AIM] III.3 Présentation de l'AIP dans la la zone de responsabilité de l'unité AIS.....	17



Logo et nom de l'Exploitant	Nom de la Direction	Edition N° :
	Titre du document	Date : Amendement N° : Date :

[AIM] III.4 BNI de rattachement	17
[AIM] III.5 Moyens	17
[AIM] III.6 Description de l'environnement de travail :	18
PANS-OPS.....	18
[PANS OPS] III.1 Description du site à partir duquel le service est fourni	18
[PANS OPS] III.2 Moyens :	18
[PANS OPS] III.3 Description de l'environnement de travail :	18
MAP	18
[MAP] III.1 Description du site	18
[MAP] III.2 Moyens	19
[MAP] III.3 Description de l'environnement de travail :	19
CNS.....	19
[CNS] III.1 Description des équipements CNS par fonction	19
[CNS] III.2 Description des moyens d'intervention sur les équipements CNS	19
[CNS] III.3 Description de l'environnement de travail	20
MET	20
[MET] III.1 Présentation du site	20
[MET] III.2 Moyens Techniques	20
[MET] III.3 Description de l'environnement de travail	21
SAR.....	Erreur ! Signet non défini.
[SAR 1] - Les textes internationaux.....	21
[SAR 2] Les textes SAR nationaux	21
[SAR 3] Le déroulement d'une opération SAR.....	21
[SAR 4] L'opération aérienne.....	21
[SAR 5]- L'opération terrestre.....	21
[SAR 6]- L'opération balise.....	21
[SAR 7]- L'opération SAMAR	21
[SAR 8]- Le plan de secours spécialisé aérodrome (PSSA).....	21
CHAPITRE IV. PROGRAMME DE FORMATION.....	22
3.1 Conditions de recrutement au poste.....	22
3.2 Formation et qualifications requises	22
3.4 Contrôle et maintien de compétences	22
CHAPITRE V. INSTRUCTIONS ET PROCEDURES D'EXPLOITATION	23

Logo et nom de l'Exploitant	Nom de la Direction	Edition N° :
	Titre du document	Date : Amendement N° : Date :

GESTION DU TRAFIC AERIEN (ATM).....	23
AIM	24
PANS-OPS.....	25
MAP	26
CNS.....	27
MET	28
CHAPITRE VI. MESURES D'EXCEPTION.....	30
4.1 Fonctionnement en mode dégradé.....	30
4.2 Pannes.....	30
4.3 Retour en situation normale.....	30
4.4 Situations d'urgence	30
4.5 Gestion des grands événements.....	30
4.6 Dégradation de la capacité opérationnelle (ressources humaines)	30
CHAPITRE VII. SYSTEME INTEGRE DE GESTION DE LA SECURITE/QUALITE	31
5.1 Politique et objectifs de sécurité/qualité du fournisseur ANS	31
5.2 Structure et organisation du système de gestion de la sécurité	31
5.3 Gestion du risque de sécurité	31
5.4 Système d'Assurance Sécurité/Qualité.....	31
5.5 Promotion de la sécurité/qualité (formation, communication).....	31
CHAPITRE VIII. MESURE DE SURETE.....	32
ANNEXES AU MANUEL.....	33

Logo et nom de l'Exploitant	Nom de la Direction	Edition N° :
	Titre du document	Date : Amendement N° : Date :

CHAPITRE IER. DÉFINITIONS ET ACRONYMES

Ce chapitre fournit les définitions des termes ou acronymes utilisés dans le manuel.

Dirigeant responsable :

Logo et nom de l'Exploitant	Nom de la Direction	Edition N° :
	Titre du document	Date : Amendement N° : Date :

CHAPITRE II. GÉNÉRALITES ET ADMINISTRATION

2.1 Objet et portée du manuel

Objet du manuel

2.1.1 Portée du manuel

Portée du manuel

2.2 Organigramme du fournisseur ANS

Il s'agit de fournir l'organigramme du fournisseur ANS.

Cet organigramme devra comprendre les relations entre ses différentes structures (services) internes et montrant les liens hiérarchiques.]

2.3 Description du service fourni

2.4 Fonctions et responsabilités des services concernés

Dans cette section, il s'agit de fournir les fonctions et responsabilités du service concerné.

2.5 Description des postes de travail et de la répartition des tâches

Dans cette section, il s'agit de décrire les postes de travail des agents (équipements, etc.) et les tâches spécifiques à chaque poste de travail.

2.6 Organisation et fonctionnement

Ces exigences devront prendre en compte les éléments suivants :

- *Nombre minimum de personnel requis par domaine fonctionnel, heures de travail,*
- *Organisation du travail (répartition des quarts éventuellement),*
- *Dispositions relatives à la continuité du service.*

R

Logo et nom de l'Exploitant	Nom de la Direction	Edition N° :
	Titre du document	Date : Amendement N° : Date :

CHAPITRE III. SITE, INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS

Le contenu de ce chapitre est spécifique à chaque domaine de la Navigation aérienne (ATM, MET, CNS, AIM, PANS-OPS, MAP, SAR)

Suivant le domaine ANS concerné par le présent manuel d'exploitation, seule la section pertinente pour le domaine devra être conservée et renseignée dans le document.

GESTION DU TRAFIC AERIEN (ATM)

[ATM] III.1 Description du site à partir duquel le service est fourni

- *Description générale du site : Localisation du site*

[ATM] III.2 Présentation physique de l'aéroport le cas échéant :

- *Plan de masse*
- *Données caractéristiques*
- *Heures de fonctionnement*

[ATM] III.3 Phénomènes aérologiques locaux.

[ATM] III.4 Infrastructure de l'aéroport le cas échéant

- *Description des aires*
- *Aides visuelles*

[ATM] III.5 Aérodomes voisins le cas échéant :

- *Indicateurs d'emplacement ;*
- *Heures de fonctionnement ;*
- *Fréquences de travail ;*
- *Radiales et distances par rapport au VOR de l'aérodrome de référence.*

[ATM] III.6 Géographie de l'espace aérien

- *Description de l'espace aérien relevant de la responsabilité du centre ;*
- *Description et classification des différents espaces ;*
- *Dispositions relatives aux espaces à statut particulier ;*

Logo et nom de l'Exploitant	Nom de la Direction	Edition N° :
	Titre du document	Date : Amendement N° : Date :

- *Espaces aériens adjacents.*

[ATM] III.7 Moyens

- *Moyens de communications pour le service mobile aéronautique (SMA)*
- *Moyens de communications pour le service fixe aéronautique (SFA)*
- *Moyens de radionavigation, d'approche et d'atterrissage*
- *Moyens de surveillance*
- *Moyens d'enregistrements, de traitement et d'archivage des enregistrements*
- *Moyens de traitement des messages ATS*
- *Moyens utilisés pour la formation*
- *Energie et réseau secouru*

[ATM] III.8 Description de l'environnement de travail

- *Installations et équipements du (ou des) position(s) de travail*
- *Installations et équipements hors position(s) de travail*
- *Installations et équipements liés à l'aménagement des conditions de travail*

GESTION DE L'INFORMATION AERONAUTIQUE (AIM)

[AIM] III.1 Description de la zone de responsabilité de l'unité AIS

[AIM] III.2 Description de la zone de couverture de l'unité AIS

[AIM] III.3 Présentation de l'AIP dans la zone de responsabilité de l'unité AIS

[AIM] III.4 BNI de rattachement

[AIM] III.5 Moyens

- *Moyens de communications pour le service fixe aéronautique (SFA)*
- *Moyens de recueil, de vérification, de traitement, et d'archivage des informations*
- *Moyens et installations utilisés pour la consultation et le briefing*
- *Moyens de liaison avec le BNI de rattachement*



Logo et nom de l'Exploitant	Nom de la Direction	Edition N° :
	Titre du document	Date : Amendement N° : Date :

[AIM] III.6 Description de l'environnement de travail :

- *Installations et équipements du (ou des) position(s) de travail*
- *Installations et équipements hors position(s) de travail*
- *Installations et équipements liés à l'aménagement des conditions de travail*

CONCEPTION DES PROCEDURES DE VOL (PANS-OPS)

[PANS OPS] III.1 Description du site à partir duquel le service est fourni

- *Localisation du site (nom, adresse, situation) ;*

[PANS OPS] III.2 Moyens :

- *Logiciels utilisés pour la conception des procédures de vol aux instruments ;*
- *Moyens utilisés pour la collecte et la vérification de données d'obstacle ;*
- *Bases de données d'obstacles ;*
- *Modèles numériques de terrain utilisés ;*
- *Moyens utilisés pour la validation en vol des procédures de vol aux instruments, le cas échéant ;*
- *Moyens utilisés pour la conservation de la documentation liée à la conception des procédures de vol aux instruments ;*
- *Moyens utilisés pour la formation des concepteurs de procédures de vol stagiaires ;*

[PANS OPS] III.3 Description de l'environnement de travail :

- *Installations et équipements du (ou des) position(s) de travail ;*
- *Installations et équipements hors position(s) de travail ;*
- *Installations et équipements liés à l'aménagement des conditions de travail.*

CARTOGRAPHIE AERONAUTIQUE (MAP)

[MAP] III.1 Description du site

- *Localisation du site (nom, adresse, situation, etc.) ;*
- *Attribution de l'activité cartographique de l'entité MAP.*

Logo et nom de l'Exploitant	Nom de la Direction	Edition N° :
	Titre du document	Date : Amendement N° : Date :

[MAP] III.2 Moyens

- *Moyens de collecte, de vérification, de traitement des données pour la conception des cartes aéronautiques ;*
- *Moyens et installations utilisés pour l'archivage des dossiers complets de conception des cartes aéronautiques*

[MAP] III.3 Description de l'environnement de travail :

- *Installations et équipements du (ou des) position(s) de travail ;*
- *Installations et équipements hors position(s) de travail ;*
- *Installations et équipements liés à l'aménagement des conditions de travail.*

COMMUNICATIONS, NAVIGATION ET SURVEILLANCE (CNS)

[CNS] III.1 Description des équipements CNS par fonction

Il s'agit de fournir dans cette section les informations essentielles pour chaque équipement CNS notamment la localisation, les caractéristiques techniques, les exigences en termes de servitudes radioélectriques, les exigences pour l'installation, la maintenance et la calibration, la logistique.

- *Fonction Communications (C)*
- *Fonction Navigation (N)*
- *Fonction Surveillance (S)*
- *Autres fonctions.*

[CNS] III.2 Description des moyens d'intervention sur les équipements CNS

- *Équipements de Communications (C)*
- *Équipements de Navigation (N)*
- *Équipements de Surveillance (S)*
- *Autres équipements ;*
- *Stock minimum de pièces de rechange*
- *Calibration de l'appareillage de mesure.*

Logo et nom de l'Exploitant	Nom de la Direction	Edition N° :
	Titre du document	Date : Amendement N° : Date :

[CNS] III.3 Description de l'environnement de travail

- *Installations et équipements du (ou des) position(s) de travail ;*
- *Installations et équipements hors position(s) de travail ;*
- *Installations et équipements liés à l'aménagement des conditions de travail*

METEOROLOGIE AERONAUTIQUE (MET)

Ces sections sont à renseigner pour les manuels d'exploitation Météorologie (fournisseurs de service Météorologie aéronautiques)

[MET] III.1 Présentation du site

- *Plan de masse de l'aérodrome ;*
- *Renseignements sur les pistes ;*
- *Constantes de la station ;*
- *Repères de visibilité ;*
- *Données Climatologiques aéronautiques locales ;*
- *Aérodromes et stations météorologiques voisins (noms, horaires d'ouverture et de fermeture)*
- *Centres de Veille Météorologique (CVM) de rattachement*
- *Centre d'Avis des Cendres Volcaniques (VAAC) de rattachement*
- *Centre Mondial de Prévisions de Zone (WAFC) de rattachement*
- *Centre Régional de Télécommunications (CRT) de rattachement*
- *Banque Régionale de Données OPMET (BRDO) de rattachement*

[MET] III.2 Moyens Techniques

- *Moyens pour l'élaboration des prévisions météorologiques*
- *Moyens pour les observations météorologiques*
- *Moyens pour la veille météorologique d'aérodrome*
- *Moyens pour l'archivage des données météorologiques*
- *Moyens pour la réception et la transmission des données météo*
- *Moyens pour la consultation et le briefing des équipages des aéronefs*
- *Moyens pour l'élaboration des renseignements climatologiques aéronautiques*

Logo et nom de l'Exploitant	Nom de la Direction	Edition N° :
	Titre du document	Date : Amendement N° : Date :

- *Moyens de liaison avec les CVM de rattachement*
- *Moyens de liaison avec le VAAC de rattachement*
- *Moyens de liaisons avec le Centre Météorologique d'Aérodrome associé ;*
- *Moyens de liaison avec le Centre Mondial de Prévisions de Zone (WAFC) de rattachement*
- *Moyens de liaison avec le Centre Régional de Télécommunications (CRT) de rattachement*
- *Moyens de liaison avec la Banque Régionale de Données OPMET (BRDO) de rattachement*

[MET] III.3 Description de l'environnement de travail

- *Installations et équipements du (ou des) position(s) de travail ;*
- *Installations et équipements hors position(s) de travail ;*
- *Installations et équipements liés à l'aménagement des conditions de travail.*

RECHERCHES ET SAUVETAGE (SAR)

Ces sections sont à renseigner pour les manuels d'exploitation SAR (fournisseurs de service SAR)

[SAR 1] - Les textes internationaux

[SAR 2] Les textes SAR nationaux

[SAR 3] Le déroulement d'une opération SAR

[SAR 4] L'opération aérienne

[SAR 5] L'opération terrestre

[SAR 6] L'opération balise

[SAR 7] L'opération SAMAR

[SAR 8] Le plan de secours spécialisé aérodrome (PSSA)

- Généralités
- Mise en œuvre du plan
- Déclenchement
- Rôles DOS et COS
- Les différents états (veille / alerte / accident)

Logo et nom de l'Exploitant	Nom de la Direction	Edition N° :
	Titre du document	Date : Amendement N° : Date :

CHAPITRE IV. PROGRAMME DE FORMATION

Ce chapitre fournit en détail le profil du personnel et de la politique de formation de l'organisation.

Il peut faire l'objet d'un manuel distinct mais dont la référence doit être insérer dans ce manuel

3.1 Conditions de recrutement au poste

3.2 Formation et qualifications requises

Cette section décrit le programme de formation des différents agents (formation initiale, spécialisée, en cours d'emploi, formation continue)

3.4 Contrôle et maintien de compétences

Cette section fournit les procédures mises en place pour le contrôle et le maintien de compétences des personnels de l'organisation.

Logo et nom de l'Exploitant	Nom de la Direction	Edition N° :
	Titre du document	Date : Amendement N° : Date :

CHAPITRE V. INSTRUCTIONS ET PROCEDURES D'EXPLOITATION

Le contenu de ce chapitre est spécifique à chaque domaine de la Navigation aérienne (ATM, MET, CNS, AIM, PANS-OPS, MAP, SAR).

Suivant le domaine ANS concerné par le présent manuel d'exploitation, seule la section pertinente pour le domaine devra être conservée et renseignée dans le document.

Ce chapitre consigne les instructions et les procédures d'exploitation, au minimum les procédures listées ci-dessous pour chacun des domaines ANS.

ATM

1. Procédures de contrôle d'aérodrome
2. Procédures de contrôle d'approche
3. Procédure de contrôle en route
4. Procédures de coordination avec d'autres organismes (services d'information aéronautique, fournisseur de services d'assistance météorologique, organismes ATS adjacents, gestionnaire d'aérodrome, etc.)
5. Procédures de surveillance (ADS-B/C, radar)
6. Procédures de fourniture des informations en vol (information de trafic, renseignements météorologiques, renseignements sur les activités volcaniques, etc.) ;
7. Procédures en cas d'urgence ;
8. Procédures de déclenchement des phases d'alerte ;
9. Procédures de présentation et de mise à jour des données de plan de vol et de contrôle ;
10. Procédures de communications et phraséologie ;
11. Procédures de mise en service de nouvelles installations et équipements ;
12. Procédures d'alerte des services de la maintenance ;
13. Procédures de compte-rendu des événements ATS ;

Logo et nom de l'Exploitant	Nom de la Direction	Edition N° :
	Titre du document	Date : Amendement N° : Date :

14. Procédures de traitement des enregistrements ;
15. Procédures de tenue du registre de marche du service ;
16. Procédures de distribution des documents opérationnels (avis, renseignements, instructions de service, ordonnances, etc.)
17. Consignes locales d'exploitation.

AIM

1. Procédure de tenue du registre de marche du service ;
2. Procédures de coordination pour la collecte et la vérification des informations :
 - MOU (Memorandum of Understanding) avec les différents partenaires du centre ou autres organismes extérieurs ;
 - Coordination avec les centres voisins pour la coordination et la gestion des situations de contingences ;
 - Coordination avec les services du centre ayant une relation du type client-fournisseur.
3. Procédure pour la tenue à jour de l'AIP (AIC, NOTAM perm, amendement, fiche d'installation, etc.) ;
4. Procédure relative à l'acquisition, au suivi et au contrôle des AIP étrangers de la zone de couverture ;
5. Procédures relatives au NOTAM SYSTEM (recueil des informations, élaboration des demandes de NOTAM, traitement des NOTAM reçus du BNI de rattachement, traitement des données et qualité) ;
6. Procédures relatives à la gestion des Informations avant, pendant et après le vol
7. Procédures relatives au système AIRAC ;
8. Procédures relatives aux cartes aéronautiques.

Logo et nom de l'Exploitant	Nom de la Direction	Edition N° :
	Titre du document	Date : Amendement N° : Date :

PANS-OPS

1. Description du processus global de conception des procédures de vol utilisé par le fournisseur de service PANS-OPS ;
2. Conditions de démarrage d'un projet de conception et coordination initiale avec le gestionnaire du projet ;
 - 2.1. Évaluation des demandes de création ou de modifications des procédures de vols aux instructions ;
 - 2.2. Définition du contenu d'un contrat entre le fournisseur de services PANS-OPS et le gestionnaire du projet de conception incluant les ressources financières et matérielles mobilisées et les activités d'établissement des procédures de vols ;
 - 2.3. Disposition relative à l'assurance de la disponibilité des données de conception (points WGS 84 pour les procédures de vol RNAV-GNSS, données numériques de terrain, données d'infrastructures et donnée d'aides à la navigation aérienne) ;
 - 2.4. Disposition relative à l'homologation de la piste et du bon état de fonctionnement des aides pour les procédures de vol envisagées ;
 - 2.5. Disposition relative à l'acceptation du projet par les parties prenantes et l'Autorité de l'Aviation Civile avant démarrage de la conception.
 - 2.6. Planification des activités liées au projet de conception qui incombe au fournisseur de services PANS-OPS.
3. Procédures de collecte et de validation des données aéronautiques nécessaire à la conception, la modification et la maintenance d'une procédure de vol aux instruments ;
 - 3.1. Types de données aéronautiques et leurs sources ;
 - 3.2. Méthode d'acquisition de ces données incluant les lettres d'accords avec les sources de données ;
 - 3.3. Méthode de vérification et de validation de ces données.
4. Procédures de conception d'une procédure de vol aux instruments ;
5. Procédure de validation au sol des procédures de vol aux instruments ;
6. Procédure de validation en vol des procédures de vol aux instruments et de coordination avec l'organisme de validation en vol le cas échéant ;
 - 6.1. Types de validation en vol effectués ;
 - 6.2. Conditions nécessitant la validation en vol ;
 - 6.3. Ressources humaines et matérielles impliquées dans la validation en vol ;
 - 6.4. Documentation à fournir par le concepteur en vue de la validation en vol ;

Logo et nom de l'Exploitant	Nom de la Direction	Edition N° :
	Titre du document	Date : Amendement N° : Date :

- 6.5. Documentation de sortie de la validation en vol ;
- 6.6. Description du processus de validation en vol au cas où le fournisseur de services PANS-OPS effectue lui-même la validation en vol. Dans le cas contraire, Lettre d'accord entre le fournisseur de services PANS-OPS et l'organisme de validation en vol.
7. Procédure de coordination avec le gestionnaire du projet pour la participation aux études de sécurité et la transmission des éléments nécessaires à l'approbation des procédures de vol aux instruments ;
8. Procédures de coordination avec le gestionnaire du projet pour la consultation des parties prenantes en vue de la validation de l'étude de définition et de la conception de procédure de vol ;
9. Procédures de maintenance continue et périodique d'une procédure de vol aux instruments ;
10. Coordination avec l'AIS en vue de la de publication de la procédure de vol conçue et approuvée par l'AAC ;
11. Procédure de gestion de la documentation liée à la conception des procédures de vol y compris l'archivage.

MAP

1. Procédure de tenue du registre de marche du service ;
2. Procédures de coordination pour la collecte et la vérification des données ;
3. Accords formels avec les différents partenaires du centre ou autres organismes extérieurs ;
4. Coordination avec les services du centre ayant une relation du type client-fournisseur.
5. Procédure de conception et de mise à jour des cartes locales d'aérodrome ;
6. Procédures de collectes et de maintenance des données WGS-84 et e-TOD ;
7. Procédure de coordination interne et externe avant publication des cartes ;
8. Procédures relatives aux études de cartographie aéronautique ;
9. Processus qualité MAP ;
10. Mécanisme de traçabilité et d'enregistrement des activités.

Logo et nom de l'Exploitant	Nom de la Direction	Edition N° :
	Titre du document	Date : Amendement N° : Date :

CNS

1. Procédures de coordination :

- Coordination avec les différents partenaires du centre ou autres organismes extérieurs ;
- Coordination avec les centres voisins pour la coordination et la gestion des situations de contingence ;
- Coordination avec les services du centre ayant une relation du type client-fournisseur.

2. Procédures d'installation des équipements de CNS et météorologiques ;

3. Procédures de mise en service des équipements de CNS et météorologiques ;

4. Procédures de remise en service des équipements de CNS et météorologiques après une intervention des services de la maintenance ; Procédures de maintenance des équipements de CNS et météorologiques :

- Maintenance préventive ;
- Maintenance curative.

5 Procédures pour la maintenance des équipements de CNS et météorologiques déportés

6 Procédures de surveillance du bon fonctionnement des équipements de CNS et météorologiques ;

7 Procédures d'alerte des services de la maintenance des équipements de CNS et météorologiques ;

8 Procédures relatives aux mesures de sécurité et de sûreté pendant les opérations de la maintenance ;

9 Procédures de calibration des aides à la navigation aérienne ;

10 Procédures d'étalonnage des appareils de mesure ;

Logo et nom de l'Exploitant	Nom de la Direction	Edition N° :
	Titre du document	Date : Amendement N° : Date :

- 11 Procédures de gestion de pièces de rechange ;
- 12 Procédures pour la tenue du registre de marche du service ;
- 13 Procédures de distribution des documents opérationnels (avis, renseignements, instructions de service, ordonnances, etc.).
- 14 Procédures de mise hors service des équipements de CNS et météorologiques

MET

1. Procédures de coordination :
 - MoU avec les différents partenaires du centre ou autres organismes extérieurs (gestionnaire de l'aéroport, armée de l'air, centre de formation technique, Direction de la Météorologie Nationale, CVM, VAAC, WAFC, Observatoire Volcanologique, etc.) ;
 - Coordination avec les centres voisins pour la coordination et la gestion des situations de contingences ;
 - Coordination avec les services du centre ayant une relation du type client- fournisseur (ATS ; Commandement d'Aérodrome ; etc.).
2. Procédures pour l'élaboration de tous types de prévisions météorologiques aéronautiques et de leurs amendements éventuels
3. Procédures de validation de tous types de prévisions météorologiques aéronautiques et de leurs amendements éventuels ;
4. Procédures de réalisation pour tous types d'observations météorologiques aéronautiques
5. Procédures de validation pour tous types d'observations météorologiques aéronautiques
6. Procédures pour la veille météorologique d'aérodrome
7. Procédures relatives à la protection météorologique des vols ;
8. Procédures relatives à la collecte, l'échange et l'archivage des données et produits météorologiques ;
9. Procédures relatives au report des erreurs de mesure et/ou des pannes des équipements météorologiques ;

Logo et nom de l'Exploitant	Nom de la Direction	Edition N° :
	Titre du document	Date : Amendement N° : Date :

- 10. Procédures de mise en service de nouvelles installations et équipements ;
- 11. Procédures de surveillance du bon fonctionnement des équipements ;
- 12. Procédure d'alerte des services de la maintenance ;
- 15 Procédure relative aux mesures de sécurité pendant les opérations de maintenance ;
- 13. Procédures pour l'utilisation des moyens techniques.
- 14. Procédures pour la tenue du registre de marche du service ;
- 15. Procédures de distribution des documents opérationnels (avis, renseignements, instructions de service, ordonnances)

Logo et nom de l'Exploitant	Nom de la Direction	Edition N° :
	Titre du document	Date : Amendement N° : Date :

CHAPITRE VI. MESURES D'EXCEPTION

Toutes les dispositions relatives à la gestion des situations exceptionnelles sont contenues dans ce chapitre :

- *Fonctionnement en mode dégradé ;*
- *Pannes ;*
- *Situations d'urgence ;*
- *Gestion des grands événements ;*
- *Dégradation de la capacité opérationnelle (ressources humaines).*

4.1 Fonctionnement en mode dégradé

4.2 Pannes

4.3 Retour en situation normale

4.4 Situations d'urgence

4.5 Gestion des grands événements

4.6 Dégradation de la capacité opérationnelle (ressources humaines)



Logo et nom de l'Exploitant	Nom de la Direction	Edition N° :
	Titre du document	Date : Amendement N° : Date :

CHAPITRE VII. SYSTEME INTEGRE DE GESTION DE LA SECURITE/QUALITE

Cette section peut être développée dans un manuel différent (manuel qualité, manuel sécurité). Dans ce cas, faire référence à ces documents.

5.1 Politique et objectifs de sécurité/qualité du fournisseur ANS

Il s'agit de fournir les objectifs généraux en termes de sécurité et de qualité

5.2 Structure et organisation du système de gestion de la sécurité

Il s'agit de fournir une description du système de gestion de la sécurité mis en place dans l'organisation.

5.3 Gestion du risque de sécurité

Il s'agit de décrire la politique de l'organisation relative à la gestion du risque de sécurité.

5.4 Système d'Assurance Sécurité/Qualité

Cette section fournit une description du système d'assurance Qualité

5.5 Promotion de la sécurité/qualité (formation, communication)

Il s'agit de décrire les actions de l'organisation prises pour la promotion de la sécurité/qualité

Logo et nom de l'Exploitant	Nom de la Direction	Edition N° :
	Titre du document	Date : Amendement N° : Date :

CHAPITRE VIII. MESURE DE SURETE

Ce chapitre fournit toutes les dispositions adéquates en matière de sûreté répondant aux exigences du programme national de sûreté de l'aviation civile.

Logo et nom de l'Exploitant	Nom de la Direction	Edition N° :
	Titre du document	Date : Amendement N° : Date :

ANNEXES AU MANUEL

- Annuaire téléphonique
 - O Fournisseur ANS ;
 - O Services techniques du fournisseur ANS ;
 - O Compagnies aériennes basées sur l'aéroport ;
 - O Gestionnaire d'aérodrome ;
 - O Autres numéros utiles.

- Liste des usagers du service ;

- Liste des aéronefs basés sur l'aéroport